

Les crédits

Il doit y avoir une façon qui permettrait au public d'exiger des comptes des ministres responsables des politiques et des programmes afin qu'il y ait un dialogue permanent. Il n'y a certainement rien de statique dans nos efforts en vue de protéger notre environnement. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire et de choses à apprendre dans ce processus.

Je crois que les mesures prévues dans le projet de loi C-78 et les autres mesures connexes représentent d'importants progrès presque sans précédent au Canada et même à l'étranger. Nous ne cachons pas le fait que ni le Canada ni aucun autre pays n'a pu mettre au point toutes les techniques qui lui permettraient d'intégrer la protection de l'environnement au développement économique. Nous en sommes encore à nos premiers balbutiements dans ce domaine, mais nous sommes sincèrement déterminés à faire du mieux que nous pouvons et même, dans certains cas, à prendre les devants.

Pour être un chef de file, il faut presque toujours innover et avoir la force et la détermination de le faire. Le deuxième élément important de cette réforme est un programme uniforme et prévisible d'aide financière aux personnes qui participeront aux examens publics exigés aux termes du projet de loi C-78. En fait, cela s'applique aussi à tout examen public qui pourrait être entrepris sous le régime actuel, d'ici à ce que le projet de loi C-78 puisse être mis en application. Cela entrera en vigueur dès que les fonds auront été approuvés par le Conseil du Trésor. Nous avons appris au cours des années que, lorsqu'une aide financière est accordée aux participants à des examens publics, les questions sont mieux débattues, les résultats visés sont atteints et toutes les parties concernées sont beaucoup plus satisfaites.

Il ne s'agit pas simplement de s'assurer que tous les points de vue sont bien représentés dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. Il faut pouvoir obtenir les meilleurs renseignements possibles. On passe souvent à côté de cette question. Les crédits sont généralement attribués en priorité aux localités et particuliers directement touchés par les projets proposés.

Cela permet aux intéressés d'étudier et de comprendre les questions en profondeur et de soumettre ainsi aux commissions d'évaluation des mémoires extrêmement sérieux. On minimise ainsi les querelles inutiles et on encourage et on favorise du même coup un dialogue constructif.

Dans le cas de chaque examen public, on attribuera les crédits pertinents en fonction de critères très stricts et des demandes soumises. Les décisions seront prises par des comités spéciaux établis pour chaque évaluation et composés de personnes éminentes, qui ne seront généra-

lement pas liées au gouvernement, afin de garantir l'indépendance des comités.

Je le répète, c'est pratiquement sans précédent. Si je ne m'abuse, seuls les Pays-Bas ont essayé de suivre cette voie. Nous sommes le seul autre pays qui offre un tel programme de financement aux participants à une évaluation publique de projet. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que, une fois de plus, nous essayons d'innover dans ce domaine extrêmement important.

J'espère que nous pourrons ainsi tisser des liens entre les décideurs et ceux qui sont touchés par les décisions prises. Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, même si nous savons que le projet de loi C-78 est une mesure législative très rigoureuse et complète en ce qui concerne l'évaluation environnementale, nous n'en restons pas là.

Il y a un instant, le ministre a précisé qu'il accueillerait certes avec plaisir toute amélioration au libellé actuel du projet de loi C-78 que les députés pourront examiner demain.

Les initiatives supplémentaires dont je vous ai fait part cet après-midi montrent clairement aux Canadiens que le gouvernement entend bien s'assurer de prendre irrévocablement toutes ses décisions en fonction de critères judicieux en matière d'environnement. Il veut que les personnes touchées aient vraiment leur mot à dire et qu'on prenne ainsi les meilleures décisions possibles pour elles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec stupeur que j'ai écouté le député faire l'éloge d'un gouvernement que, comme je le sais, il appuie. Il doit sûrement le faire avec beaucoup d'inquiétude et de nervosité lorsqu'il s'agit d'une affaire comme celle qui nous occupe ici et dans laquelle le gouvernement a manifestement failli à ses obligations.

J'ai attendu en vain qu'il fasse savoir sa position et la position de son parti, soit le Parti conservateur, sur la motion dont la Chambre est saisie.

J'ai cru que son allocution portait peut-être sur le projet de loi C-78. Je sais que la rumeur veut que le gouvernement tienne un débat là-dessus demain. Que cette rumeur soit ou non fondée, nous ne débattons pas aujourd'hui du projet de loi C-78. Nous discutons d'un projet très précis et, en fait, de la motion très précise que voici:

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à révoquer le permis visant le projet Rafferty-Alameda et à utiliser tous les pouvoirs de l'administration fédérale pour empêcher la Saskatchewan de procéder à la réalisation de ce projet tant qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante n'en aura pas terminé l'étude.